

RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

LE CHANTIER

Au-delà des exigences réglementaires, **GRTgaz est soucieux d'une bonne intégration territoriale du projet**, non seulement à l'occasion des travaux, mais également **tout au long de la durée de vie de cette nouvelle canalisation**.

La réalisation d'un grand projet d'infrastructures est aussi une opportunité pour le territoire, notamment lors des travaux. Le montant des travaux proprement dits est de l'ordre de 180 M€ pour Arc Lyonnais et de 240 M€ environ pour Val de Saône.

En première analyse, trois types d'entreprises sont concernés par les travaux liés à la réalisation :

Les entreprises spécialisées dans la pose des gazoducs de gros diamètres

Ces entreprises, de taille moyenne mais très spécialisées (moins de 10 en Europe), ont besoin à la fois de sous-traitants locaux et de main-d'œuvre locale. Pour répondre à ces attentes, des partenariats sont organisés avec les Chambres de commerce et d'industrie, Pôle emploi et les Services de l'État concernés pour formaliser la réponse régionale tant en matière de sous-traitance que d'emplois locaux. GRTgaz organise, avec le concours des organismes économiques, la présentation de ces entreprises spécialisées retenues.

En outre, GRTgaz étudie l'insertion, dans les marchés de travaux à destination de ces entreprises spécialisées, de clauses d'insertion sociale visant à promouvoir le recours aux entreprises locales et l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières.

Les entreprises du secteur des travaux publics et de la manutention-approvisionnement

Une part non négligeable des travaux ou des prestations diverses pourra être réalisée par des entreprises régionales des secteurs précités. Dans sa stratégie d'achat et d'allotissement des travaux, GRTgaz recherchera les modalités adaptées pour impliquer au maximum des entreprises régionales. Dans le même esprit, GRTgaz viendra présenter aux acteurs concernés ces modalités et les marchés correspondants.

GRTgaz s'engage à tenir informées, en continu, les organisations socio-économiques de l'actualité économique du projet (attribution des marchés, nouveaux appels d'offres...).

Les entreprises du secteur de l'hébergement et de restauration

Un tel chantier entraîne une demande importante en matière d'hébergement et de restauration. En liaison avec les entreprises retenues, GRTgaz se rapprochera des organisations locales pour articuler au mieux l'offre et la demande en la matière.

À l'issue du chantier, GRTgaz publiera un bilan détaillé des retombées socio-économiques de ce chantier y compris celles relatives au logement et à la restauration des personnels.

UNE ÉNERGIE COMPÉTITIVE POUR LES ENTREPRISES « GAZO-INTENSIVES »

Au-delà du chantier, le réseau de transport de gaz naturel permet aux industriels fortement consommateurs d'énergie, comme l'industrie agroalimentaire, la sidérurgie, l'industrie papetière ou verrière, de disposer d'une énergie compétitive (coût du gaz naturel et coût de la mise en œuvre et de l'entretien), et fiable (pas d'arrêt de production). Le réseau de GRTgaz contribue donc indirectement à la compétitivité de ces entreprises.

LES RETOMBÉES FISCALES

Enfin, GRTgaz verse des taxes liées à ses ouvrages. L'ancienne taxe professionnelle a été remplacée par une contribution économique territoriale (CET) dont GRTgaz s'acquitte conformément à la réglementation. Par ailleurs, GRTgaz est redevable de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) au profit des communes. Annuellement, 500 euros par kilomètre de canalisation sont versés aux communes par GRTgaz (soit au total 16 millions d'euros sur l'ensemble du territoire français). L'IFER annuelle pour les stations de compression* est de 100 000 € pour les communes concernées.

Cabines de soudage

